

# CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL LES MOLUNES

## SEANCE DU 19/12/2017

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, ARBEZ-CARME Elisabeth, BOUILLIER Isabelle, PILLARD Claudie, MOYAT Alain, Maire adjoints, CUPILLARD Elisabeth, GROSSIORD Daniel, MICHAUD Sylvie, PERALTA Françoise, PERRIER Marianne, RAFFIN Emilie, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, VERNEREY Samuel.
Absents excusés:	GRENARD Eliane, GAILLARD Denis qui donne procuration à BOUILLIER Isabelle, DALLOZ Sylvie qui donne procuration à MICHAUD Sylvie, GRENARD Daniel qui donne procuration à GROSSIORD Daniel, MICHARD Jean-Louis qui donne procuration à PERRIN Raphaël, DURIF Joël, PETETIN Aurore, ZEHNDER Damien,
Absent :	PATARCHI Guillaume.
Secrétaire de séance	MICHAUD Sylvie

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 30/11/2017 qui est approuvé à l'unanimité.

### **I. AFFAIRES SIDE C**

#### **A) ECLAIRAGE PUBLIC - RENOUELEMENT DE MATERIEL VETUSTE**

Dans le cadre de l'opération RVS démarrée en 2015 concernant le renouvellement de matériel vétuste de l'éclairage public communal, M. le Maire propose de procéder à la finalisation du programme. Le montant estimatif est de 3 458,20 € TTC, financé à 50 % par le SIDE C, soit 1 729,10 € et 50 % à la charge de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à demander au SIDE C la réalisation de l'opération définie ci-dessus incluant les études et le suivi des travaux, et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

#### **B) SERVICE E-LUM**

La convention e-lum à laquelle avait adhéré en 2011 la commune des Molunes, arrivant à échéance, le SIDE C a été sollicité pour présenter le coût estimatif du service étendu à la commune nouvelle Septmoncel les Molunes.

Ce service technique e-lum comprenant une maintenance préventive sur les 177 points lumineux repérés et 27 armoires et surtout un engagement d'intervention rapide pour remplacer les ampoules d'éclairage public défaillantes, représenterait une contribution annuelle de 2 991, 20 €.

La Commune de Septmoncel qui n'avait pas opté pour ce service par souci d'économie, déclenche des interventions avec nacelle 3 à 4 fois par an pour changer les ampoules défaillantes. Le coût a été de 1 200 € pour l'année 2016, 2 200 € en 2015, 771 € en 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 3 voix pour, 1 abstention et 14 voix contre, décide de ne pas adhérer au service e-lum proposé par le SIDEDEC.  
Après débat également, l'assemblée, à l'unanimité, est favorable au maintien de l'éclairage la nuit, sur les secteurs des Molunes et de Septmoncel.

### C) DECISION MODIFICATIVE - INTEGRATION OPERATION SIDEDEC

M. le Maire précise qu'il s'agit d'une décision modificative d'ordre technique.

Suite à l'achèvement de la 3ème tranche de travaux concernant le renouvellement de matériel vétuste, il convient d'intégrer l'opération SIDEDEC dans la comptabilité, pour une éligibilité potentielle au titre du Fonds de Compensation pour la TVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à cette intégration comptable en procédant à l'écriture suivante :

Compte 2315D Chap 041 (Immos en cours installations techniques)	+ 11 253,08 €
Compte 1328 R Chap 041 (Subventions autres) Part SIDEDEC	+ 5 626,54 €
Compte 238 R Chap 041 (Avances/cde Immobilisations corporelles) Part Collectivité	+ 5 626,54 €

## **II. ADMISSION EN NON VALEUR**

Par courrier en date du 25/10/2017, M. le Trésorier sollicite une admission en non valeur pour un titre de recettes émis sur l'exercice 2005 de la commune des Molunes, d'un montant de 267,96 €, pour lequel il n'a pu obtenir le recouvrement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte cette admission en non valeur et précise que les crédits sont inscrits au compte 6542 (créances éteintes) du budget 2017 afin de couvrir la somme du titre annulé.

## **III. RAPPORTS ANNUELS DES SYNDICATS**

### A) SYNDICAT DES EAUX DU PLATEAU DES ROUSSES - RAPPORT ANNUEL 2016

Mme Sylvie MICHAUD, Vice Présidente du SIE du Plateau des Rousses, dresse le rapport 2016 concernat le prix et la qualité du service en eau potable.

Le territoire desservi se compose de 6 communes (Bois d'Amont, Lajoux, Lamoura, Les Rousses, Prémanon et Septmoncel les Molunes) et représente 7 860 habitants. L'eau provient du Lac des Rousses.

*Pour la commune de Septmoncel les Molunes, seul le secteur de Septmoncel est desservi pas le SIE du plateau des Rousses, le secteur des Molunes étant desservi par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut-Jura Sud - Eau du Lac de l'Embossieux.*

Entre 2015 et 2016, il est à noter une augmentation de 1,03 % du nombre d'abonnés, une diminution de 2.81 % du volume mis en distribution et une baisse du volume facturé de 7,84 %. La consommation moyenne par abonné est de 103 m<sup>3</sup>.

Le réseau de distribution présente un linéaire de 218,790 km pour une capacité de production de 6 000 m<sup>3</sup>/jour.

**Tarification** : le prix est de 2.54 € TTC / m<sup>3</sup> pour une facture de 120 m<sup>3</sup>, soit une augmentation de 0.54 % par rapport à 2015.

Le taux de conformité des prélèvements est de 100 %, selon les paramètres bactériologiques et physico-chimiques.

Quant aux indicateurs de performance, l'amélioration constatée en 2015 est annulée en 2016, toutefois les indicateurs respectent les engagements du contrat :

	2014	2015	2016
Rendement du réseau de distribution (%)	76,20 %	77,60 %	76,00 %
Indice linéaire des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /km/j)	2,94	2,69	2,92
Indice linéaire des pertes en réseau (m <sup>3</sup> /km/j)	2,40	2,33	2,41

Le taux moyen de renouvellement est identique à 2015.

**Investissements** : le syndicat a engagé pour 988 838 € de travaux au cours de l'année 2016, sans subvention, dont 268 728 € affectés à Septmoncel pour alimenter le lotissement Le Gitalet et détourner les conduites principales d'adduction et de distribution.

875 000 € de travaux sont programmés en 2017 et un projet est à l'étude concernant l'optimisation de la filière de traitement de l'usine de production d'eau potable des Rousses, pour un montant prévisionnel de 1 000 000 €.

Mme Sylvie MICHAUD rappelle qu'il est important d'informer le Syndicat des Eaux et Suez Eau de toute construction, travaux sur routes,... afin d'anticiper des changements de conduites d'eau ou toute autre modification sur les réseaux.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2016 du SIE du Plateau des Rousses et précise qu'il est consultable au secrétariat de mairie.

M. le Maire fait remarquer l'absence de rapport sur le prix et la qualité du service en eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut-Jura Sud.

## **B) SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DU CHAPY** **RAPPORT ANNUEL 2016**

M. le Maire présente le rapport du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Chapy.

Le système d'assainissement de Septmoncel concerne les communes de Septmoncel les Molunes (*secteur Septmoncel seulement*) et Lamoura dont les effluents sont traités sur la station d'épuration intercommunale. 75 % de la population concernée est raccordée, soit 984 habitants.

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la Société SOGEDO engagée pour un contrat de 12 ans jusqu'au 30/09/2023.

La **Sté SOGEDO** a pour mission la gestion du service, la gestion des abonnés, la mise en service des branchements, l'entretien de l'ensemble des ouvrages, le renouvellement des branchements, des collecteurs > 6 m, des équipements électromécaniques et pour prestations particulières, le curage hydrodynamique.

La **collectivité** prend en charge la mise en service des collecteurs, le renouvellement des canalisations > 6 m, des postes de relèvement, des stations d'épuration, du génie civil et pour prestation particulière le traitement des boues.

M. le Maire fait remarquer un manque de lisibilité du rapport de la SOGEDO, lié à une absence de glossaire concernant les termes très techniques.

**La station d'épuration intercommunale du Chapy, équipée de dispositifs d'auto surveillance permanents, est jugée de très bonne qualité.**

Néanmoins, il faut surveiller une saturation sur certains métaux lourds, notamment du cuivre. Une réflexion est à l'étude pour traiter cette question.

La décantation des boues est rapide et satisfaisante ; 2 extractions et égouttage sont effectués chaque semaine, représentant 10 m<sup>3</sup>.

D'une façon générale, le fonctionnement du système d'assainissement est considéré satisfaisant.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2016 du SIA du CHAPY et précise qu'un exemplaire est en libre consultation à la Mairie.

M. le Maire précise que, en vertu de la loi "Notre", la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude devrait prendre la compétence complète eau et assainissement obligatoire au 01/01/2020. Actuellement, elle assure seulement le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC).

#### **IV. CESSION PARCELLE LE GITALET**

En date du 29/02/2016, M. et Mme PAUMAT ont signé un compromis de vente pour la parcelle n° 24 du Lotissement "Les Emeraudes le Gitalet".

Suite à l'obtention de leur permis de construire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de vendre ladite parcelle d'une contenance de 866 m<sup>2</sup> pour un montant TVA sur marge comprise de 68 847 € et mandate Mme Elisabeth ARBEZ-CARME, 1ère adjointe, pour signer tous documents liés à cette affaire.

#### **V. DECISIONS MODIFICATIVES**

##### BUDGET COMMUNAL - Section Fonctionnement

Compte tenu des aléas climatiques de cette année et du niveau constaté sur les cuves, M. le Maire fait part d'un dépassement sur les lignes budgétaires des combustibles et des carburants.

Considérant qu'il convient de régulariser avant la fin de l'année 2017, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'ouvrir crédit de 5 900 € en imputant cette somme au compte de dépenses imprévues de fonctionnement, comme suit :

<b>Compte 022 D : (Dépenses imprévues de fonctionnement)</b>	<b>- 5 900,00 €</b>
<b>Chapitre 011 : Charges à caractère général</b>	<b>+ 5 900,00 €</b>
Compte 60621 D : (Combustibles)	+ 4 500,00 €
Compte 60622 D : (Carburants)	+ 1 400,00 €

et par ailleurs, régularise l'admission en non valeur (cf point II) comme suit :

<b>Chapitre 65 D : Autres charges de gestion courante</b>	
Compte 6535 D : (Formation élus)	- 270,00 €
Compte 6542 D : (Créances éteintes)	+ 270,00 €

#### **VI. ACQUISITION GARAGES LA POSTE**

Le Conseil Municipal souhaite acquérir les garages de La Poste même s'il subsiste des interrogations concernant la présence d'amiante sur les toits.

M. le Maire est mandaté pour négocier le prix d'achat des trois garages.

## **VII. QUESTIONS DIVERSES**

### **A) SECURISATION GENDARMERIE**

Dans le cadre du plan Vigipirate, la direction de la gendarmerie demande l'installation de systèmes de sécurité pour l'ouverture du portail et des portes d'entrée aux logements.

M. le Maire présente un devis pour ce type d'installation :

- version sans fil, d'un montant de 12 378,82 € HT
- version filaire, d'un montant de 12 762,59 € HT

Le Conseil Municipal souhaite obtenir d'autres propositions avant de valider sa décision.

### **B) SIVOS LES MOUSSIÈRES, BELLECOMBE, SEPTMONCEL LES MOLUNES**

M. le Maire relate la rencontre avec M. l'Inspecteur d'Académie lors de la réunion tenue à St-Claude le 15/12/2017.

A nouveau, l'Ecole des Sorbiers aux Moussières est menacée de fermeture d'une classe.

Mme Isabelle BOUILLIER indique qu'une réunion est programmée à la mairie des Moussières le 20/12/2017 avec les maires des communes des Bouchoux, de la Pesse, des Moussières, Bellecombe, Septmoncel les Molunes et les présidents et délégués des SIVOS pour étudier des solutions de rapprochement.

Par ailleurs, Mme Isabelle BOUILLIER demande si la commune de Septmoncel les Molunes peut participer au financement des activités extra-scolaires de l'Ecole des Sorbiers. Le Conseil Municipal est favorable à étudier cette question et reste dans l'attente des éléments budgétaires afin de définir son niveau de participation.

### **C) SECURISATION VILLAGE**

Un point est fait sur les dispositifs installés :

- l'écluse située au bas de la Poste qui est en zone 30 semble concourir au respect des vitesses. La question de l'installation d'un panneau d'annonce du rétrécissement en amont est posée sachant qu'il n'y a aucune obligation réglementaire.

- Quant à la chicane mise en place à l'entrée nord du village, celle-ci appelle d'autres remarques, compte tenu des incidents relevés. La question d'une signalisation lumineuse est posée et devra être étudiée. Le déplacement du panneau d'entrée d'agglomération est envisagé également afin d'anticiper le ralentissement des véhicules.

### **D) UNIMOG U318**

M. le Maire annonce la livraison de l'UNIMOG 318 ce jeudi 21/12/2017 à 10 h.

### **E) CEREMONIE DES VOEUX DE LA MUNICIPALITE**

Elle aura lieu le dimanche 14 janvier 2018 à 17 h 00 à la Salle des Fêtes.

Prochain Conseil Municipal : Jeudi 25/01/2018 à 20 h 15

Séance levée à 23 h 20

Affiché le 26/12/2017

Le Maire,  
Raphaël PERRIN

